
ACCORD SUR LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS

Résolution 2.5

Projet d'amendement de l'Annexe 1 de l'Accord

Adopté par la deuxième session de la Réunion des Parties, à Christchurch, Nouvelle-Zélande,
13 - 17 novembre 2006

Notant les recommandations du Comité consultatif qui a fait siennes les conclusions de son Groupe de travail sur la taxonomie ;

Notant également que les données disponibles ne justifient la reconnaissance ni de l'albatros des Antipodes (*Diomedea antipodensis*) ni de l'albatros de Gibson (*Diomedea gibsoni*) au niveau spécifique ;

Notant également que les données disponibles ne justifient la reconnaissance ni de l'albatros de Buller (*Thalassarche bulleri*) ni de l'albatros du Pacifique (*Thalassarche nov. sp. (platei)*) au niveau spécifique ; et

Notant également que les données disponibles justifient la reconnaissance de l'albatros timide (*Thalassarche cauta*) et de l'albatros à cape blanche (*Thalassarche steadi*) en tant qu'espèces divergentes et diagnosticables ;

La Réunion des Parties à l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Est convenue :

1. conformément à l'article XII (5) de l'Accord, d'amender l'Annexe 1 de l'Accord tel qu'il est indiqué à l'Appendice A.

APPENDICE A

Annexe 1. Espèces d'albatros et de pétrel auxquelles s'appliquera l'Accord :

Albatros (19 espèces)

Diomedea exulans

Diomedea dabbenena

Diomedea antipodensis

Diomedea amsterdamensis

Diomedea epomophora

Diomedea sanfordi

Phoebastria irrorata

Thalassarche cauta

Thalassarche steadi

Thalassarche salvini

Thalassarche eremita

Thalassarche bulleri

Thalassarche chrysostoma

Thalassarche melanophrys

Thalassarche impavida

Thalassarche carteri

Thalassarche chlororhynchos

Phoebetria fusca

Phoebetria palpebrata

Pétrels (7 espèces)

Macronectes giganteus

Macronectes halli

Procellaria aequinoctialis

Procellaria conspicillata

Procellaria parkinsoni

Procellaria westlandica

Procellaria cinerea